Monuments funéraires d'occasion

La commune met en vente des monuments funéraires d’occasion, dalles, stèles, croix, pots ou pierres tombales, qui proviennent tous de concessions échues, non-renouvelées par leurs propriétaires.



Chaque année, la ville procède à une vingtaine de reprises de concessions que les familles n’ont pas souhaité renouveler au-delà des 15 ou 30 ans. Ces monuments, ainsi que les signes et objets funéraires partaient à la déchèterie alors que certains sont encore en très bon état.

L’objectif est double : environnemental, en recyclant des matériaux en bon état ; et solidaire, en proposant à des familles disposant de peu de moyens financiers d’honorer leurs défunts.

Des tarifs accessibles entre 5 et 550 €

Les signes et objets funéraires en bon état sont proposés au tarif de 5 €. Quant aux monuments funéraires, deux tarifs sont possibles : 450 et 550 €, en fonction de leurs qualité et nature.

Les inscriptions sont effacées et les monuments démontés puis remontés dans un carré du cimetière pour être présentés aux éventuels acquéreurs. À charge pour ces derniers d’assurer le transport, le remontage et les inscriptions.

L’opération de chargement du monument se fait sous le contrôle d’un agent municipal afin de vérifier qu’elle ait lieu dans les règles de l’art et éviter tout dommage aux monuments voisins.

Quelques règles

Ce service est proposé exclusivement à des particuliers osnyssois ou possédant une concession dans le cimetière d’Osny. Les professionnels du funéraire sont exclus du dispositif.

De plus, les biens et objets de la vente doivent être destinés à un usage strictement funéraire. Enfin, la transaction donne lieu à la signature d’un contrat de cession à titre onéreux entre la ville et l’acquéreur.

Contact

01 34 25 42 22

etatcivil@ville-osny.fr

Documents
Articles funéraires à vendre